



## Compte rendu Conseil Municipal du 11 Mars 2026

Présents: Alain Debard, Catherine Cachard, Audrey Pouix, Brigitte Royer, Edith Battendier, Lucien Roux, Pierre SUCHERE, David Genest, Hebert Masse,

Ont donné pouvoir : Pascal Riou à Alain Debard, Lise Russier à Audrey Pouix, Magali Ruel à Brigitte Royer,

Absents : Thomas Guilhot, Gilbert Ruel en réunion SICTOM

Secrétaire de séance : Hébert Masse

Lecture par Mr le Maire d'un courrier de Mr Riou a l'attention du conseil municipal.

Ci-dessous l'ensemble des points évoqués lors du conseil municipal :

### □□ Approbation & validation du compte rendu du conseil municipal du 21 Janvier 2026

### □□ Comptes administratifs 2025 des budgets : Commune, Eau, Assainissement, et Camping

#### 2-1) Budget principal :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 845.020,79 € les recettes à 1.075.122,12 € soit un résultat de clôture positif de 230.101,33 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 560.889,96 €, les recettes à 672.915,17€ soit un résultat de clôture déficitaire de 112.025,21 €.

Dans ces dépenses le remboursement de la dette pour 133.881,26 €, le fonds de concours de la crèche pour 38.787,90, l'acquisition d'un terrain à Chiraud pour 1.226,80, l'acquisition du bâtiment route de Fay pour 82.202,08, les travaux de bâtiment pour 9.704,95€, les travaux de voirie pour 49.389,64€, les travaux de réseaux et d'aménagement de la route de Fay, de la place et de la rue du Lizieux pour 270.820,52 €.

En recettes les réserves (excédent de fonctionnement) pour 244.864,85 €, le FCTVA et la Taxe d'aménagement pour 36.589,06 €.

Autres recettes, la vente de terrains pour 4.700 €, la réalisation d'un emprunt pour 150.000 €, subvention amendes de police pour 12.000 € pour la réalisation du cheminement piétonnier rue du Lizieux.

#### 2-2) ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement Dépenses : 81 137,63€

Recettes : 83.002,10€ Le

compte est excédentaire de 1.864,47 €

Investissement :

Dépenses : 62.000,21 €

Recettes : 74.531,35 €

Le compte est excédentaire de 12.531,14 €

#### 2-3) EAU :

Fonctionnement Dépenses : 188.993,49 €

Recettes : 184.954,13 € Le

compte est déficitaire de 4.039,36 €

Investissement :

Dépenses : 136.887,27€

Recettes : 52.073,41€

Le compte est déficitaire de 84.813,86 €

## **2-4) Camping :**

**Fonctionnement** Dépenses : 79.925,02 €

Recettes : 84.110,96 €

Ce compte est excédentaire de 4.185,94 €

**Investissement** : Dépenses 42.800,79 €

Recettes : 53.811,98 € Ce compte est excédentaire de 11.011,19 €

Les comptes de gestion des budgets de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement et du Camping sont approuvés à l'unanimité.

### **□□ Affectation des résultats 2025 :**

**Assainissement** : excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement 1.864,47 €

Excédent d'investissement reporté en investissement +12.531,14€

### **Eau :**

Déficit de 4.039,36€ reporté sur le budget de fonctionnement

Solde de déficit d'investissement de 84.813,86€ reporté en investissement.

### **Camping :**

Excédent de 4.185,94€ en fonctionnement affecté en réserves pour investissement Excédent de 11.011,19€ en investissement reporté en investissement.

### **Commune :**

Excédent de fonctionnement de 230.101,33€ viré en réserves pour l'investissement

Investissement : 112.025,21€ de déficit à reporter en investissement

L'affectation des résultats 2025 est approuvée à l'unanimité

### **□□ Taux d'imposition 2026**

Au vu du manque d'éléments administratifs ce taux n'est pas abordé en conseil.

□□ Budgets 2026 du budget Commune, Eau, Assainissement et du Camping :

Le conseil Municipal valide à l'unanimité les 4 budgets Cf tableaux en annexe.

### **□□ Taux de fongibilité des crédits au budget Communal**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à effectuer des virements jusqu'à 7,5/100 du budget.

□□ Convention avec la Mairie des Vastres pour la réparation du pont du Moulin de Boyer suite à la crue 2024

Le montant des travaux s'élève à 128.985,25€ financés par le fond CEREMA 60/100 la DSEC 20/100 et les deux Communes les 20/100restants, soit pour le Mazet et les Vastres un reste à charge respectif de 12.898,52€

Accord du conseil Municipal à l'unanimité

### **□□ Location appartement Allée des Jardins**

Le conseil Municipal décide d'octroyer le logement à la famille Ukrainienne HORODNYCHENKO qui est en grandes difficultés financières et de lui accorder un loyer de 200€ hors chauffage et charges pour une année puis 350 € au-delà. A noter que les 2 enfants rejoindront l'école du Mazet

Validé à l'unanimité par le conseil

### **□□ Subventions**

Fin gras du Mézenc : Adhésion 250€

Ardéchoise 350€

Ahtlé Tence 800€

APE 10€ par enfant comptabilisées à la rentrée de septembre (85) soit 850 €

CIMADE 500€

Calibert en scène 4000€

Les Rencontres Contemporaines 300€

### **□□□ Terrain de Foot**

Au vu du courrier du club du Haut Lignon qui s'engage à utiliser le terrain du Mazet au moins 2 matchs par mois, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la rénovation du terrain de foot.

Faire établir des Devis pour décision définitive.

### **□□□ Personnel Communal**

Ludivine Guilhot proposition d'un contrat de 18h00 par semaine au poste d'accueil secrétariat,

Philippe Gential Gérant du camping création d'un contrat saisonnier pour 2026

### **□□□ Tableau des agents communaux**

Présentation et validation du tableau des agents communaux

### **□□□ Prime pour agents recenseurs**

Le conseil donne son accord pour le versement d'une prime de 100€ aux personnes ayant participées au recensement 2026

### **□□□ Affouage zone**

Le conseil donne son accord pour attribuer à Mme Julie Russier du Chomor un droit d'affouage sur les chutes de coupe de bois communales section des Eygauds.

**□□□ Mutation éclairage public vers des éclairages Led**

Faire une étude quantitative et transmettre au Syndicat d'Electrification

**□□□ Bien de section de BOSMEA**

Le conseil municipal donne son accord pour vendre une bande de terrain communale d'environ 5m2 à Mme Hélène DEMIRDJIAN, lancer les procédures permettant le transfert de propriété

**□□□ Mr le Maire informe le conseil d'un virement de crédit au budget communal du chapitre 11 affecté au chapitre 65 pour un montant de 23.000€**

**□□□ Loyer des locaux privés utilisés par la commune**

Garage les Merles 850€

Garage Cotte rue du Lizieux 600€

Il est nécessaire de réfléchir à une solution pour libérer ces locaux.

**□□□ Enfouissement réseau électrique RTA**

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention de servitudes dans le cadre de l'enfouissement des HTA et BT dans le secteur des Ruches

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.